

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. R221-7 et L2221 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE-CHARDES-VALLET se réunira à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal :

Le mardi 11 octobre 2022 à 19 heures 30

FAIT A MONTENDRE, le 6 octobre 2022,

Le Maire

Patrick GIRARD

Désignation du Secrétaire de Séance

Adoption du procès-verbal des précédentes réunions

ORDRE DU JOUR :

1. DM n° 3 – Virements de crédits
2. Modification de postes
3. Acquisition des parcelles AC n° 11 et 12
4. Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme
5. Adhésion au groupement de commande pour l'évolution des plans locaux d'urbanisme
6. Intégration de la Commune au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
7. Approbation de la Convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
8. Affaires diverses